Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-2-5eme al., L. 376-1, L. 613-26 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 du Code rural et de la pêche m	5015 5145101
l'assuré(e)	
numéro d'immatriculation: 1 9 9 0 7 7 4 1 1 9 0 3 9 8 0 nom et prénom (nom de famille – de naissance, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage): MARIDOR QUENTIN code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale): 0 1 7 4 1 4 1 6 2 adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1):	
code postal : ville : n° téléphone : bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès à la résidence : (1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence. l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? □ oui date non 🗷	
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR: A réception de l'avis d'arrêt de travail initial, vous devez réaliser un signalement d'arrêt en DSN ou une attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e). l'employeur	
nom, prénom ou dénomination sociale : adresse :	
n° téléphone : e.mail : les renseignements médicaux	
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : MARIDOR QUENTIN • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - vendredi 16 octobre 2020 - 16/10/2020	
sans rapport* en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse *une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : oui apartir du : 09/10/2020 non (l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures.) par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire : non oui	
• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du :	au:
Identification du praticien (nom et prénom) VERDIER REMY	Date: 09/10/2020 Date: 09/10/2020 Dr Rémy VERDIER Médecine Générale / Auton Lugain Rél: 04 50 76 16 16
Identifiant :	Signature : 74 1 02063 0 CONN. 1
La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 du Code de la sécurité sociale).	

- Vous êtes salarié(e): Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur. A conserver par l'assuré(e) Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.
- Vous êtes fonctionnaire: Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur <u>dans les deux jours.</u>
- · Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.